

COMMUNE DE PETITE-FORÊT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 20 février 2024

Délibération n° : 24-02-15

7.5 Subventions

CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2021-2026 POUR LE PROJET « RÉHABILITATION DU BOIS AU PRINCE ».

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quatorze février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Rachid LAMRI - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA – Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET - Christine HUET - Brigitte ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

Étaient excusés

Christine LEONET a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Claudine GENARD a donné pouvoir à Elisabeth SEREUSE

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Didier DEMAREST

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Était absente

Sylvia PISANO

Nombre de suffrages exprimés : 26

Abstention : 0

Votes Pour : 26

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole accorde un fonds de concours au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux à la commune de Petite-Forêt pour le projet de travaux de réhabilitation du Bois au Prince.

CONSIDÉRANT qu'au vu de la participation de la CAVM dans la réalisation de ce projet, la commune de Petite-Forêt s'engage à prendre les mesures nécessaires pour communiquer auprès du public et de la presse que ce projet a fait l'objet d'un soutien financier de la part de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer avec la CAVM la convention relative à l'attribution du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux 2021-2026 pour le projet « Réhabilitation du Bois au Prince ».

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :29/02/2024
Acte transmis au contrôle de légalité le :29/02/2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT